



CONSEIL COMMUNAL DE MIES

Extrait de procès-verbal

Dans sa séance du 4 décembre 2019, le Conseil communal de MIES

- **décide** d'approuver le budget 2020 tel que présenté par la Municipalité.
- **décide** d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux d'aménagement des rives et de la rampe de mise à l'eau,
d'accorder à la Municipalité à cet effet un crédit de CHF 500'000.- TTC.
de prélever ce montant sur la trésorerie courante. Ce montant sera amorti sur une durée de 30 ans.
- **décide** d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux d'aménagement de la plateforme de travail aux abords du chantier naval ainsi que l'acquisition d'un chariot automoteur immersible (sublift),
d'accorder à la Municipalité à cet effet un crédit de CHF 580'000.- TTC.
de prélever ce montant sur la trésorerie courante. Le montant de CHF 400'000.- sera amorti sur une durée de 50 ans et celui de CHF 180'000.-, soit l'acquisition du Sublift, sera amorti sur une durée de 15 ans.
- **décide** d'actionner la clause de sauvegarde du DISREN.

Conformément aux articles 110 et ss. LEDP : La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité dans un délai de 10 jours, dès l'affichage des décisions du Conseil Communal.

Mies, le 4 décembre 2019

Le Président

Jean-Louis PHILIPPIN



La Secrétaire

Gnilane SAGNA